



# SONCHAMP ENVIRONNEMENT®

BULLETIN D'INFORMATION

N° 14  
Novembre 2002

## • POUR LE TRI SÉLECTIF, CONTRE UNE TAXE ABERRANTE

La manifestation du 5 octobre à Rambouillet contre l'énorme augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été l'une des plus importantes que la ville ait connues. Le collectif d'associations qui l'avait organisée, a pris à bras le corps ce problème qui touche 48 communes et plus de 90.000 habitants. Nous ventilons les déchets domestiques dans différentes poubelles, nous portons les plus volumineux à la déchetterie. Cette attitude respectueuse de l'environnement est devenue une habitude pour le plus grand nombre d'entre nous, entreprises comprises. C'est même un sujet auquel l'école sensibilise nos enfants (Sonchamp Environnement y contribue modestement chaque année lors du nettoyage de Printemps). Que se passe-t-il après ? Ces déchets sont transportés, triés, en partie transformés en produits ayant une valeur économique (d'où le terme de « valorisation »). Par exemple pour fabriquer du verre, du papier, des textiles synthétiques, des objets métalliques ou simplement du compost. Ainsi faisant, on réduit aussi la pollution par incinération ou enfouissement.

Le revenu tiré de cette valorisation n'est pas suffisant pour couvrir la totalité des coûts engendrés. Le service « public » rendu par la commune à ses habitants, mais en pratique délégué à des syndicats intercommunaux fait donc l'objet d'une taxe. Même si des efforts sont faits en amont pour que les produits ou leurs résidus soient moins polluants (voitures « recyclables ») ou que leur prix inclue un prix de retraitement (bientôt pour les pneus), même si les méthodes de valorisation s'améliorent, notre société de consommation voit s'accroître la masse des déchets à traiter. La tendance à une légère augmentation de cette taxe n'est donc pas invraisemblable.

Mais on nous « impose » dans notre commune, comme alentour, une augmentation de **87,4%** !

En confiant ce service à la commune, qui l'ont confié à un ou des syndicats intercommunaux, les habitants/citoyens/consommateurs attendaient que cette taxe soit « bien » utilisée.

« Bien utiliser une taxe » est très analogue dans l'esprit à « respecter l'environnement ». Quelle responsabilité de se trouver dépositaire et gestionnaire d'une somme qui résulte du travail de ses concitoyens, et de la « valoriser » ! Quelle responsabilité de se trouver héritier, puis usager de l'environnement, et de le transmettre « valorisé » à la génération suivante !

La carence de certains gestionnaires du SICTOM et du SYMIRIS, ces syndicats intercommunaux auxquels notre commune participe, a fait l'objet de nombreux articles. Mais cela ne suffit pas, car pour le moment la solution de facilité a été de prélever dans la poche de ceux qui n'y sont pour rien et qui ont fait confiance.

A nos élus de se manifester de manière beaucoup plus directe en utilisant tous les moyens de droit à leur disposition et à faire leur propre « nettoyage ». A eux de montrer que les bonnes pratiques environnementales ne sont pas distinctes des bonnes pratiques de gestion citoyenne. Dans les deux cas il s'agit de respect.

**A nous de rejoindre les associations qui travaillent sur ce sujet (dont l'AICSY, 4 Louareux). C'est peu mais c'est déjà beaucoup, sinon, qu'expliquerons nous à nos enfants, à ceux de l'école de Sonchamp lors du prochain Nettoyage de Printemps. ?**

• Directeur de publication - **Jean Mourain**

SONCHAMP ENVIRONNEMENT®  
Association agréée par arrêté préfectoral du 29 septembre 1978  
Siège : 78120 Mairie de Sonchamp.

## LES MARES

Les mares font parties de notre paysage campagnard ; elles sont assez nombreuses à Sonchamp, bien que certaines aient été comblées au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Citons par exemple la bonne mare, la mare des champs, la mare des roseaux, la grand mare ....

Elles peuvent être prétexte à un pique-nique en forêt comme la mare de la fosse aux loup, entre les Chênes secs et Clairefontaine. Certaines ne se remplissent qu'en hiver lorsque l'eau s'accumule dans le creux d'un terrain imperméable. D'autres, creusées à proximité des fermes, sont souvent d'anciens abreuvoirs.



*La Damasonie étoilée*



*Ancienne mare à la Hunière, aujourd'hui comblée et utilisée comme potager.*

La végétation, riche et abondante, varie selon l'emplacement de la mare. On y trouve des saules et des joncs mais également des lentilles d'eau, des prêles ou des espèces plus rares en Ile de France comme la Gypsophile des murs ou l'Epilobe. Les mares de champ étant régulièrement labourées, elles accueillent des plantes annuelles comme la Damasonie étoilée qui est une espèce protégée.

Le promeneur silencieux et patient pourra observer les rainettes et les tritons dont la variété est remarquable. Les mares sont aussi fréquentées par de belles libellules qui planent à la surface de l'eau.

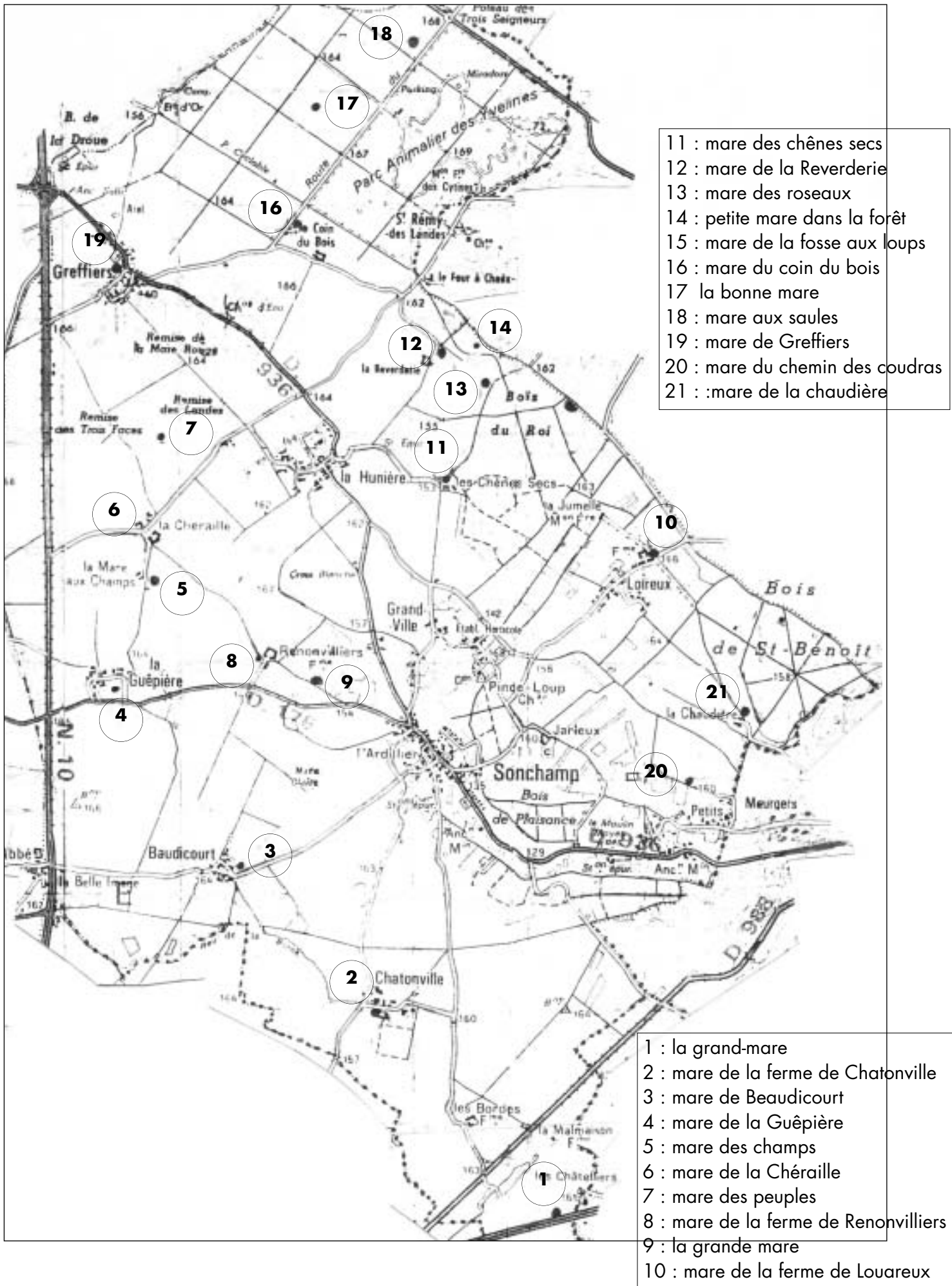
Et n'oublions pas que certaines mares, comme celle de la Chéraitte, font le bonheur des pêcheurs. amateurs de carpeaux.

Si les mares agrémentent notre paysage, elles constituent surtout une importante réserve d'espèces animales et végétales qu'il convient de préserver.



*La mare de la Chéraitte, rendez-vous des pêcheurs.*

## SITUATION DES PRINCIPALES MARES DE SONCHAMP





## Les nouvelles

### • JOURNEE DU PATRIMOINE

Franc succès pour la journée du patrimoine à Sonchamp le 22 septembre !

Une soixantaine de personnes se regroupaient dès 15h devant l'église Saint Georges pour écouter Cyril Blanc commenter magistralement, comme l'an dernier, l'architecture en plusieurs époques successives du XIème au XIXème siècle.

Ensuite nous avons guidé le groupe des visiteurs sous les tableaux et vitraux du chœur en attirant l'attention sur le Saint Georges terrassant le dragon, copie du Raphaël du Louvre, et sur le Saint Louis, roi et saint, les deux patrons de l'église. On s'arrêta devant la Crucifixion datée de 1643 qui mériterait une expertise et une restauration, devant le seul vitrail du XXème siècle commandité par l'abbé Le Paih après son accident en 2 CV, enfin, sous les quatre statues de bois à l'entrée de l'église, Sainte Barbe, Sainte Clotilde, Saint Jean et Saint Eloi. Tout le monde prit alors le chemin du château de Pinceloup au travers du charmant bois de la Folie. Madame Bonnetain accueille les arrivants dont le nombre avait encore augmenté. Après un mot de bienvenue et quelques précisions sur la fonction actuelle de cette demeure devenue l'école Le Nôtre, un établissement qui forme des jeunes aux métiers de jardiniers et de cuisiniers, et un bref aperçu des étapes de construction sous les différents propriétaires, nous visitâmes les trois principales pièces du rez-de-chaussée, salle à manger, grand salon et salle des chasses tout en admirant au passage les deux belles tapisseries flanquant de part et d'autre le grand escalier du hall. A 17h30, les visiteurs s'égayaient heureux et satisfaits de cette belle après-midi ensoleillée et « patrimoniale ».

Des contraintes d'horaire nous ont obligés à passer un peu vite sur la décoration de l'église Saint Georges, tableaux, vitraux et statues. Si vous êtes intéressés, nous pourrions organiser une visite de l'intérieur de l'église sans attendre les journées du patrimoine de 2003. Téléphonnez à J. Girault ( 01 34 84 50 79) pour manifester votre intérêt.

### • CHATEAU D'EAU DU COIN DU BOIS

Nous avons été invités par le président du SIAEP à participer, aux côtés des membres du Conseil Municipal, à une réunion de présentation du projet de nouveau château d'eau à Sonchamp.

La nécessité d'une nouvelle construction et les raisons de son implantation au Coin du Bois ont été exposées dans le bulletin municipal d'août/septembre dernier. L'intérêt général des habitants de notre région justifie cet investissement. Ce château d'eau sera le frère jumeau de celui de Ponthévrard quant à son aspect et à sa capacité, Le SIAEP prévoit un aménagement boisé du site. En contre partie de cette construction, le château d'eau de Greffiers disparaîtra, ce qui ne fera de peine à personne ! Chacun pourra exprimer son opinion sur cette construction à l'occasion de l'enquête publique qui devrait avoir lieu en fin de cette année ou au début de l'année prochaine.

Nous nous réjouissons d'avoir été informés dès son origine d'un projet qui s'inscrit dans notre environnement et concerne bien notre association et nous nous plaçons à souligner cet exemple de concertation.

### • COULOIRS AÉRIENS

Notre Conseil Municipal a décidé de s'associer à la démarche des conseillers généraux et des maires de notre secteur :

- pour l'ouverture d'une concertation entre les communes concernées par la réorganisation des couloirs aériens
- pour que soient contrôlés le respect des altitudes d'approche, des horaires et des couloirs.

Ce sont les habitants des Meurgers et surtout ceux de Saint-Arnoult qui ont le plus à souffrir du bruit des avions empruntant les nouveaux couloirs. Un collectif de bénévoles s'est créé à Saint-Arnoult pour les représenter et les défendre : le CADNAS - Mme Clotilde Hertzog - Tel 06.20.62.40.97.

Nous sommes solidaires de son action.

### • UNE COMPOSTIERE A SONCHAMP

Nous vous avons tenu au courant de ce projet dans notre précédente feuille d'information. Si vous voulez « voir et sentir » une compostière en activité, allez visiter ZYMOVERT, à la ferme du Jardin, 1ère route à droite en sortant de Limours par la D 988 en direction de Gometz.